

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

EPT Vallée Sud - Grand Paris

PLU

2

**Secteur de plan de masse
de l'avenue de la Gare**

Révisé par délibération du Conseil de Territoire le 27 septembre 2016

Modifié le 25 septembre 2018

Echelle :
0 50 m

- Limite de zone
- Bâtiments conservés
- ✕ Bâtiments à démolir obligatoirement
- (99,00) Emprises constructibles et altitudes en cote N.G.F. des bâtiments
- - - Extension optionnelle

